

Lettre d'information sur les Plantes transgéniques

Les professionnels des semences et de la protection des plantes

CFS • GNIS • UIPP

n°4
SPÉCIAL
Rapport
sur les OGM
du
Commissariat
Général
du Plan

É D I T O R I A L

Par Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS

*Président du groupe de travail du Commissariat Général du Plan,
Directeur de recherche à l'INRA, Institut national de la recherche agronomique et
Président de l'AFSSA, Agence française de sécurité sanitaire des aliments*

OGM et Agriculture : quelles options pour l'action publique ?

Comment les pouvoirs publics doivent-ils se comporter pour réguler le développement et l'éventuelle diffusion des plantes transgéniques ? Pour répondre à cette question, le rapport du groupe de concertation du Commissariat Général du Plan, "OGM et agriculture : options pour l'action publique", fait d'abord un état des lieux prospectif des techniques, des réglementations, des débats et des impacts socio-économiques des OGM. Pour affronter un avenir par nature difficilement prévisible, il trace la voie d'une utilisation réglementée de la transgénèse, laissant ouvertes plusieurs options de long terme.

Les analyses qui y sont présentées s'appuient sur trois convictions majeures qui se sont forgées tout au long de nos travaux :

La première est que le débat autour des OGM résulte moins des caractéristiques techniques originales de ces innovations que d'une double inadaptation de leur mode d'introduction : à l'environnement socio-technique de la filière semencière d'une part, au nouveau contexte de l'alimentation d'autre part, marqué par les crises sanitaires et une prise de distance par rapport au modèle agricole "productiviste". De ce fait, une simple amélioration technique des OGM apparaît insuffisante et c'est une

SOMMAIRE

3 • 10

■ Dossier
technique

Rapport
sur les OGM
du Commissariat
Général du Plan

11 • 13

■ Contribution
des adhérents
d'ORGANIBIO

Directeur
de la publication :

■ P. Gracien,
porte-parole
de la CFS, du GNIS
et de l'UIPP

Comité éditorial :

■ D. Lascols (CFS),
■ C. Saber (GNIS),
■ C. Morin (UIPP).

Contact presse :

■ P. Gracien,
Tél.: 01 42 33 76 90
www.ogm.org

nouvelle façon de construire l'innovation, tant dans son contenu que dans ses modalités, qu'il faut promouvoir.

Deuxième conviction : Sur le plan économique, il convient tout autant de ne pas surestimer les enjeux à court terme que de ne pas sous-estimer les enjeux à long terme. Le succès des OGM de première génération aux USA ne devrait pas modifier de manière notable la compétitivité des cultures européennes importantes. Par contre, le développement des biotechnologies constituera à moyen terme pour le secteur semencier, et donc plus globalement pour la production alimentaire, un outil majeur pour la création de nouvelles variétés. Réfléchir plus globalement à la politique européenne vis à vis de la création de variétés végétales apparaît donc indispensable.

Enfin, les questions soulevées par le débat sur les OGM peuvent légitimement être posées pour de nombreuses autres innovations. Les difficultés à évaluer les risques à long terme, la prise en compte des impacts globaux et des bénéfices associés... sont des questions pertinentes pour bien d'autres innovations utilisées en agriculture. Définir de manière large le champ concerné par des remises en cause similaires à celle des OGM est donc souhaitable pour cadrer l'action publique et faire évoluer les procédures d'évaluation.

Rapport sur les OGM du Commissariat Général du Plan

Mis en place le 2 octobre 2000 par le Commissariat Général du Plan, ce groupe a réuni, sous la présidence de *Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS*, directeur de recherche à l'INRA et Président de l'AFSSA, Agence française de sécurité sanitaire des aliments, les différents acteurs et organisations concernés par les biotechnologies végétales : scientifiques, représentants de l'OPECST, Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, et des différents ministères et organismes publics compétents, membres des organisations professionnelles, des associations familiales et des ONG.

Le présent numéro spécial de la Lettre d'information plantes transgéniques a pour objet de vous proposer un résumé opérationnel du rapport qui comprend 396 pages. Celui-ci est consultable dans son intégralité sur le site <http://www.plan.gouv.fr>.

Dans le prolongement de la **Lettre d'information sur les Plantes transgéniques n°3**, ce numéro spécial a été réalisé afin d'aborder un point-clé de l'actualité sur les OGM : le 26 septembre dernier, *Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS*, président du groupe de travail du Commissariat Général du Plan sur *Les conséquences socio-économiques et l'acceptabilité aux yeux des consommateurs et des citoyens des OGM*, a présenté la version définitive de son rapport "OGM et agriculture : options pour l'action publique".

En réponse à ce rapport, les adhérents d'Organibio, l'Organisation nationale des Bioindustries regroupant l'ensemble des opérateurs impliqués dans les biotechnologies, et en particulier la CFS et l'UIPP, ont souhaité exprimer leur opinion et mettre davantage en relief les enjeux du débat pour les entreprises. (**Cf. Contribution des adhérents d'Organibio en page 11**).

Ce rapport, commandé en avril 2000 par les ministres de l'agriculture et de l'environnement, a pour objectif de proposer des pistes exploitables pour l'action publique et de favoriser un débat ouvert et serein, sans pour autant constituer un outil de travail immédiatement opérationnel.

Historique du problème et cadrage des enjeux, évolutions possibles de la question à l'horizon 2010-2015 et enfin options et stratégies pour l'action publique constituent les trois temps de ce rapport.

Après avoir montré les limites de deux scénarios (banalisation progressive et rejet durable des OGM), le Commissariat Général du Plan se prononce pour "un investissement fort et proactif" des pouvoirs publics en faveur d'une cohabitation raisonnée des deux filières, OGM et non OGM. Sur la base de ces observations, le Commissariat Général du Plan conclut son rapport par 12 recommandations à géométrie variable.

Quelle que soit la stratégie qui prévaudra dans l'avenir, **il exclut toute possibilité pour la France de mener une politique autonome qui serait en contradiction avec les autres États de l'espace communautaire.**

I QUELLES STRATÉGIES POUR L'AVENIR ?

L'avenir des OGM, en France comme en Europe, est aujourd'hui particulièrement flou, compte tenu des interrogations exprimées par l'opinion publique, de la virulence de ses opposants et du manque de cohérence des orientations publiques. Face à cette indétermination, quelles stratégies les pouvoirs publics peuvent-ils adopter dans l'avenir ?

1. VERS UNE MEILLEURE ACCEPTATION DES OGM PAR L'OPINION PUBLIQUE ?

Selon le rapport du groupe de concertation, il existe des éléments objectifs qui pourraient plaider pour une meilleure acceptation des OGM par l'opinion publique. Une brève présentation de ces facteurs montre pourtant quelles en sont les limites.

Une première constatation s'impose : les cultures OGM sont une réalité mondiale. Les surfaces cultivées avec des variétés OGM ont connu un développement considérable, atteignant 44 millions d'hectares dans le monde en 2000, et 50 millions d'hectares en 2001, (soit le double de la surface agricole française). Si les États-Unis ont été les pionniers, leur exemple est aujourd'hui suivi par de nombreux pays, représentant un poids démographique considérable.

Une deuxième constatation est à formuler : aucun événement grave lié aux OGM n'est aujourd'hui à signaler, ni sur le plan sanitaire, ni sur le plan environnemental. Par ailleurs, il semble que les crises alimentaires qui ont contribué à la perception négative des OGM, soient en voie d'apaisement. Parallèlement, l'apparition de nouveaux OGM apportant des réponses à des enjeux non-alimentaires, dans les domaines de l'énergie ou de la santé par exemple, devrait favoriser une meilleure acceptation des plantes transgéniques par l'opinion publique.

- Pour autant, en France, la vigilance alimentaire demeurera sûrement une constante dans l'attitude des consommateurs, les OGM cristallisant un ensemble de peurs provoquées par des événements pourtant antérieurs à leur apparition.
- Cependant, les **avancées technologiques** devraient considérablement réduire, voire éliminer, les principaux facteurs d'incertitudes liés à la transgénèse. Malgré ces progrès à venir, le point de vue technicien ne prend pas en compte toute la dimension des risques tels qu'ils sont perçus par l'opinion, ces doutes dépassant le strict cadre scientifique pour se fixer sur des problèmes plus larges, la brevetabilité du vivant ou l'imputation des responsabilités en cas de problème notamment.
- Il est également probable que se développe une meilleure compréhension des **objectifs de compétitivité-prix** des produits agricoles nationaux, accompagnée par une harmonisation des échanges internationaux et des réglementations. Il n'en

demeure pas moins que la réorientation vraisemblable de la PAC risque d'alimenter le débat sur les OGM, entre certains qui les perçoivent comme les instruments d'un productivisme rejeté, et d'autres qui y voient au contraire autant d'outils offrant de nouvelles solutions pour avancer vers une agriculture plus durable.

2. REJET DE L'INTERDICTION DURABLE DES OGM

L'examen de la situation actuelle conduit certains acteurs du débat public à revendiquer l'interdiction durable des OGM : le Commissariat Général du Plan considère que cette position n'est pas tenable.

En premier lieu, cette option renvoie à la question de la situation internationale : peut-on faire l'impasse sur les choix et les produits des pays qui sont nos partenaires commerciaux ? La France peut-elle faire exception ?

En second lieu, cette option renvoie à la question du contenu technique de la notion "non-OGM" : la nature évolutive des OGM conduirait ainsi à s'interroger sur les technologies visées par cette interdiction, la notion d'OGM étant plus large dans l'opinion publique que dans les textes réglementaires.

Privilégier cette option impliquerait que les choix s'établissent sur des considérations tout à fait transparentes :

- **Sur le plan sanitaire** : des expertises globales et indépendantes, se fondant sur le principe de l'OMC autorisant un pays à ne pas importer des produits susceptibles de mettre en danger la santé de ses citoyens, seraient nécessaires. En direction des acteurs économiques, il conviendrait de justifier cette décision par la moindre dangerosité des produits non-OGM déjà sur le marché. Enfin, les processus d'évaluation devenus inutiles devraient être supprimés.
- **Sur le plan environnemental** : l'interdiction pourrait concerner à la fois la production et l'importation d'OGM ou bien seulement la culture de plantes transgéniques sur le territoire national. Par ailleurs, il pourrait s'agir soit d'une interdiction à vocation purement nationale soit d'un choix politique destiné à être défendu sur la scène européenne, voire mondiale. Enfin, il conviendrait de définir une approche technique adéquate, notamment afin de définir des seuils de présence acceptables et vérifiables.
- **Sur le plan démocratique** : la décision devrait être le fait ou bien d'un vote du Parlement ou bien des résultats d'un référendum. Pour autant, les auteurs du rapport s'interrogent sur

la légitimité d'une telle décision opposée aux autres États de l'Union Européenne et de l'OMC.

La légitimité nationale et internationale d'une telle option paraissant difficile à faire valoir, le groupe de concertation rejette cette option.

Il privilégie la définition d'une stratégie plus proactive et pragmatique, conférant à l'action publique une meilleure crédibilité et adaptabilité. Dans cette logique, le groupe de concertation a élaboré 12 recommandations.

II LES RECOMMANDATIONS DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN : POUR UNE ACTION PUBLIQUE PROACTIVE

Ces recommandations s'articulent autour de trois grands axes : permettre un meilleur accompagnement des innovations technologiques, améliorer les dispositifs d'évaluation et favoriser une meilleure prise en compte des attentes de la société.

1. UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DE L'INNOVATION

Définir un "projet public" clair et cohérent et l'inscrire dans la durée

La multiplicité des acteurs publics concernés par la question des OGM contribue à l'expression d'approches parfois divergentes et rarement cohérentes. Ainsi, les décisions publiques laissent apparaître une absence de projet clairement défini pour les OGM. Pour aider à définir un projet public, le Commissariat isole trois grands choix politiques parmi lesquels la puissance publique devra clairement faire son choix :

- Une politique qui chercherait à freiner le développement des OGM,
- Une politique d'encadrement pour garantir la protection de la santé et de l'environnement,
- Une politique de promotion des OGM au service d'un projet global pour notre agriculture et notre alimentation qui les orienterait vers les besoins nationaux et internationaux majeurs (ex.: résistance aux ravageurs, adaptation à des milieux difficiles).

Recommandation n°1 :

Recommandation n°2 :

Assurer une compétence forte et crédible de la recherche publique dans les différentes composantes de l'innovation

Le groupe de concertation appelle à un repositionnement de la recherche publique dans deux domaines fondamentaux :

- La recherche d'amont visant à l'émergence de nouvelles générations d'innovations,
- La recherche en appui de l'évaluation des conséquences des innovations.

Dans cette perspective, le rapport insiste également sur la nécessaire transparence qui doit présider aux relations qu'entretiennent les opérateurs publics et privés dans les activités de recherche. Enfin, des partenariats au niveau européen, voire international, devront être établis afin de légitimer les prises de positions publiques basées sur les recherches scientifiques.

Recommandation n°3 :

Inventer un droit de l'innovation technologique adapté

La brevetabilité des innovations biotechnologiques est socialement mal acceptée. Le rapport s'interroge sur l'efficacité d'une protection par brevets et licences, en termes de performances techniques et d'accessibilité. La crainte est que la complexité du statut juridique des variétés végétales de demain conduise à décourager les entreprises semencières et à restreindre l'accès à la variabilité génétique, donc à la diversité et la qualité des semences améliorées. Le groupe de concertation demande donc à ce qu'une réflexion soit engagée sur ce terrain.

Recommandation n°4 :

Permettre une mise en œuvre graduée et raisonnée des innovations

Le Commissariat préconise d'établir des étapes supplémentaires dans le processus qui conduit de l'expérimentation des OGM à leur commercialisation. En effet, le changement d'échelle considérable entre les deux étapes ne permet pas d'évaluer correctement les avantages et les risques des innovations. Ces dispositions intermédiaires, qui pourraient s'inspirer du mécanisme de mise sur le marché des médicaments (en trois étapes), permettraient ainsi de mieux tester les outils de surveillance et de traçabilité.

Cette recommandation pose la question de l'évaluation au cas par cas, afin que les connaissances acquises soient systématiquement prises en compte dans les dossiers d'évaluation.

Recommandation n°5 :

Soutenir la mise en place de filières séparées et viables

- L'établissement de filières séparées soulève beaucoup de problèmes "techniques, économiques et organisationnels". Dès

lors, si la puissance publique n'y collaborait pas, les opérateurs économiques pourraient ne pas souhaiter s'y engager compte tenu du coût exorbitant que cela impliquerait. **La ségrégation représente une option intéressante pour les pouvoirs publics car elle offre le plus large champ d'action. La puissance publique pourrait donc s'engager dans ce processus en s'assurant que les coûts "soient répartis sur l'ensemble des opérateurs de filières".**

- Dans cette optique, la définition des produits "non-OGM" et donc des seuils, devrait être éclaircie. Le groupe de concertation souligne à ce propos que plus les seuils de tolérance exigés seront bas, plus les coûts inhérents au développement d'une filière "non-OGM" seront élevés, hypothéquant son existence. Le Commissariat indique qu'il est donc paradoxal que les tenants du "non-OGM" réclament par ailleurs des seuils de présence extrêmement faibles.

2. UNE AMÉLIORATION DES DISPOSITIFS D'ÉVALUATION

Élargir le champ des innovations concernées

- Comme cela a été souligné auparavant, l'opinion donne un sens plus large à la notion d'OGM que la réglementation en vigueur. Dès lors, les rapporteurs proposent d'inclure dans un même processus d'évaluation tous les produits alimentaires ayant un "fort degré de nouveauté" et susceptibles d'impacts sur la santé ou l'environnement.
- Cette démarche, en se concentrant sur les caractéristiques des produits davantage que sur les procédés d'obtention, rejoint non seulement celle déjà adoptée au niveau européen, mais encore la vision américaine.

Diversifier les critères et méthodes d'évaluation

- Aujourd'hui, les évaluations sont concentrées sur les questions sanitaires et environnementales. Or, les aspects sociaux, économiques ou éthiques sont fréquemment évoqués dans le débat public.
- Par ailleurs, les facteurs de risques environnementaux diffèrent d'un État à l'autre au sein de l'Union Européenne. Un effort d'élargissement des données et d'harmonisation européenne est à réaliser.

Mettre en place une vigilance efficace, durable et globale

- Les limites de l'évaluation a priori, qu'il s'agisse des risques comme des bénéfices tirés des biotechnologies agricoles,

Recommandation n°6 :

Recommandation n°7 :

Recommandation n°8 :

Recommandation n°9 :

conduisent le Commissariat à recommander la mise en place de dispositifs de suivi complémentaires, similaires à la pharmacovigilance permettant la poursuite de l'évaluation des médicaments après leur mise sur le marché.

- Le Comité de biovigilance constitue une première ébauche, mais il faudrait approfondir la réflexion sur la nature des phénomènes à observer ainsi que la fréquence des études à réaliser, dans une perspective à long terme.

Introduire l'évaluation des bénéfices et l'analyse économique

- Le risque zéro ne pouvant pas constituer une référence pour l'action publique, il conviendrait, pour gagner en efficacité, de se concentrer sur l'évaluation des éléments positifs et négatifs des OGM. Cela s'avèrera d'autant plus pertinent compte tenu de la prochaine apparition d'une nouvelle génération de produits répondant plus nettement aux besoins des consommateurs.
- Pour être crédible, cette évaluation devra prendre en compte à la fois les échanges marchands et les critères sanitaires et environnementaux en fournissant des éléments comparatifs avec les diverses situations existantes (agriculture biologique, raisonnée...). Les structures en charge de l'évaluation devront être composées de spécialistes de toutes les disciplines afin que les "bénéfices" ne soient pas systématiquement assimilés à la sphère économique. Enfin, le bilan global qui en sera tiré relèvera d'un choix politique.

3. UNE INNOVATION PLUS CITOYENNE

Recommandation n°10 :

Proposer aux pays du Sud un partenariat respectueux de leur souveraineté

- Même si l'Union Européenne manifeste le souci de garantir la liberté de ces États en matière de politique de développement, les pays en développement (PED) seront sans doute demandeurs de partenariats avec les pays du Nord.
- Dans ce cadre, la France devrait promouvoir la création de réseaux de compétences pluridisciplinaires susceptibles d'apporter une offre de coopération aux PED respectueuse de leurs spécificités.

Recommandation n°11 :

Afficher une politique crédible de prise en compte des éventuels "risques de masse"

Le groupe de concertation rappelle les trois types de risques potentiellement induits par les OGM :

- Les dommages individuels, à court terme, avec des responsables identifiables, qui relèvent du droit commun.
- Les risques pour les biens communs, l'environnement notamment : l'Union européenne a engagé une réflexion sur la responsabilité environnementale qui devrait aboutir à des règles communes.
- Les effets tardifs, illustrés par les grandes crises sanitaires récentes (ESB, sang contaminé) et impliquant une responsabilité souvent diffuse : même s'ils ne constituent pas un risque patent dans le cas des OGM, il est évident que l'opinion n'en exclut pas l'éventualité.

Même si le groupe de travail du Commissariat Général n'a pas souhaité se prononcer sur les modalités de gestion de ces risques, il souligne que les autorités publiques devront impérativement montrer à l'opinion qu'elles ont tiré les enseignements des crises passées.

Recommandation n°12 :

Socialiser la démarche de l'innovation

Au-delà des attentes consuméristes, le Commissariat préconise de développer la participation de tous, par le biais du Parlement ou d'associations, aux processus d'élaboration des choix technologiques : cette approche devra associer les citoyens non seulement à l'évaluation finale de ces innovations, mais aussi à des stades plus précoces de leur conception et de leur développement. Lié à cette orientation, un développement de l'éducation de tous aux sciences du vivant apparaît indispensable.

Contribution des adhérents d'ORGANIBIO, en particulier de la CFS et de l'UIPP

RAPPORT SUR LES OGM DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN

ORGANIBIO

Organisation nationale
des Bioindustries regroupant
l'ensemble des opérateurs impliqués
dans les biotechnologies

Les adhérents d'ORGANIBIO, et en particulier la CFS et l'UIPP, tout en soulignant la qualité du rapport du Commissariat Général du Plan sur les conséquences socio-économiques possibles des OGM et la finesse de son analyse, **considèrent que ce rapport ne met pas suffisamment en relief les enjeux pour les entreprises** et désirent faire part des commentaires suivants.

Les entreprises de semences, de protection des plantes et de biotechnologies, tiennent à rappeler que la controverse actuelle sur les OGM est très préjudiciable pour leurs activités en termes de recherche comme de développement :

- La recherche, moteur primordial de l'innovation dans leurs activités, ne peut plus se concevoir sans recours aux biotechnologies végétales,
- Le développement national comme international de nombreuses entreprises françaises performantes est bridé par leurs difficultés à déployer et valoriser une technologie pourtant devenue indispensable.

Ainsi elles soutiennent la nécessité d'un projet public clair et dynamique dans ce domaine tel qu'il est esquissé dans la 3^{ème} hypothèse de la recommandation 1 : "mettre ce potentiel d'innovation au service d'un projet global pour notre agriculture et notre alimentation..."

Elles demandent en premier lieu que les Pouvoirs publics puissent tout mettre en œuvre **pour que les essais OGM dûment autorisés et contrôlés par les autorités compétentes se déroulent dans la sérénité.**

Les professionnels des semences, de la protection des plantes et de biotechnologies ont bien compris et pris en compte les demandes des consommateurs concernant l'étiquetage et la traçabilité, et demandent que les clarifications réglementaires sur ces points soient rapidement mises en place. Afin qu'un choix réel soit offert aux consommateurs, cette réglementation doit permettre le développement de filières tracées, OGM et non OGM. **Il est donc indispensable que les seuils de présence fortuite soient fixés à un niveau réaliste qui permette à chaque filière d'être économiquement viable.**

Il est ainsi intéressant de noter que sur ce dossier éminemment important, la plupart des pays ont adopté avec pragmatisme des seuils compris entre 3 et 5 % qui permettent le développement de filières non-OGM :

- 3 % pour la Corée et la Thaïlande,
- Proposition à 4 % pour le Brésil,
- 5 % pour le Japon.

Les industriels partagent l'intérêt de la recommandation 4 visant à la mise en place d'expérimentations à grande échelle pour permettre une mise en œuvre graduée et contrôlée de ces innovations. Ce changement d'échelle progressif, qui pourrait être réalisé à l'initiative des Pouvoirs publics à l'instar du précédent britannique, est tout à fait envisageable dans le cadre des réglementations actuelles.

Comme mentionné dans la 3^{ème} partie, les industriels sont également persuadés qu'il est "exclu que la France développe durablement une politique spécifique au sein de l'Union Européenne". Ils regrettent donc que le rapport ne se soit pas penché sur les politiques publiques des autres pays, et en particulier ceux de l'Union Européenne. A cet égard, certains faits et initiatives européennes méritent d'être rappelés :

- **Espagne :** le maïs Bt, maïs résistant aux attaques et dégâts de la chenille pyrale, lancé il y a 3 ans, représente 5 % de la superficie semée en maïs en Espagne,
- **Pays-Bas :**
 - Le ministère de l'économie vient de lancer un programme de soutien aux biotechnologies doté d'un budget de 220 millions d'euros,
 - Un débat public national sur les biotechnologies végétales vient d'être lancé à l'initiative du gouvernement. Il prévoit d'impliquer un public très large englobant les ONG et les écoles et devra remettre son rapport en février 2002.
- **Allemagne :**
 - un programme national d'information et de formation sur les biotechnologies a été lancé il y a 5 ans,
 - le programme régional Bioregio permet de financer des initiatives dans le domaine des biotechnologies,
 - le ministère de la recherche vient de lancer un nouveau programme sur les plantes transgéniques (research programme on biosafety and monitoring) qui a été doté d'un budget de 150 millions de DM.

- **Royaume-Uni** : Le gouvernement a lancé il y a 3 ans un programme d'évaluation à grande échelle (farm scale evaluation) et finance chaque année dans ce cadre un nombre croissant d'essais: 40 en 2000, 96 en 2001 (32 de maïs, 32 de betterave à sucre, 32 de colza). Ces essais sont réalisés sur de grandes parcelles (de 10 à 25 ha) et tous les acteurs du dossier sont associés au suivi: industriels, associations, ONG... Le lancement commercial ne pourra pas avoir lieu avant la fin de ce programme d'évaluation.

Si la France ne peut ignorer les initiatives prises par les gouvernements des autres pays de l'Union Européenne, elle doit également tenir compte des 50 millions d'ha de cultures transgéniques cultivées dans le monde en 2001 (soit le double de la superficie agricole française). La culture de variétés OGM est ainsi devenue une réalité dans de nombreux pays en dehors de l'Europe, sans qu'aucun dommage n'ait été constaté ni pour la santé, ni pour l'environnement.

Ce rapport doit contribuer à éclairer les Pouvoirs publics sur les enjeux à moyen terme des OGM pour la recherche et l'ensemble de la filière agricole française. Il est nécessaire aux yeux des entreprises que des initiatives soient prises rapidement pour :

- Poursuivre les activités de recherche en toute sérénité,
- Compléter le cadre réglementaire sur l'étiquetage et la traçabilité,
- Mettre en place des évaluations à grande échelle.

En tout état de cause, les entreprises françaises et européennes manquent aujourd'hui cruellement de visibilité quant aux intentions réelles des Pouvoirs publics. Une telle situation, si elle devait perdurer, les mettraient définitivement en situation de dépendance technologique, serait préjudiciable à leur compétitivité économique et, in fine à celle de la Nation.